



**FICHE PROJET
BILLETTERIE OLYMPIQUE**

Dans le cadre des Jeux de Paris 2024, la commune de Berric, labellisée Terre de Jeux, a la possibilité d'acheter des places pour assister à des épreuves.

Nom de l'Association et/ou des bénévoles

Rappel : L'appel à projet est réservé aux associations et bénévoles de la commune.

Présentation de l'intervention prévue

Rappel : Les associations / bénévoles doivent s'engager à participer à des temps autour des jeux ou du sport auprès des écoles de la commune, à raison d'une demi-journée minimum.

L'organisation de ce temps est laissée à la discrétion des intervenants (présentation d'une discipline, démonstration, rencontre avec des sportifs, organisation de jeux pour les élèves...).

L'intervention doit avoir lieu sur le temps scolaire entre le 6 novembre 2023 et le 5 juillet 2024.

La mairie mettra à disposition les équipements et bâtiments communaux nécessaires, mais n'engagera aucun frais / achat de matériel pour l'organisation de ces temps.

Contact – informations

Rémi JESTIN – DGS 02.97.67.01.37 dgs@berric.fr

Dossier à déposer en mairie avant le 31 décembre 2023